

homme serait hospitalisé à la suite d'une crise cardiaque et je le crains encore.

M. Bushnell continue à s'acquitter de sa tâche, et il a l'intention de la poursuivre en dépit des rapports contraires. Il n'a jamais été question qu'il ne soit pas ici jusqu'à ce que le comité ait fini son enquête sur l'aspect du problème qui a trait à l'ingérence dans les affaires de la Société. J'espère que lorsque l'enquête sera terminée, M. Bushnell pourra s'absenter pour quelques semaines de repos,—et je dis "quelques semaines" à bon escient,—parce qu'on me dit que d'autres employés de Radio-Canada pourront fournir les réponses au sujet des autres points que doit étudier le comité, de sorte que la présence de M. Bushnell ne sera pas nécessaire.

M. Bushnell a hérité de la situation. Il ne l'a pas créée. Il m'a été recommandé par l'ancien directeur général et président du Bureau ainsi que par tous les hauts fonctionnaires de la Société. On m'a dit,—j'ai cru et je crois encore,—qu'on aurait pu nuire au moral de la Société en ne nommant pas MM. Bushnell et Ouimet comme président et vice-président.

Au cours des derniers jours, j'ai personnellement reçu bien des coups de téléphone de fonctionnaires et d'employés de la Société, non seulement d'Ottawa, mais aussi d'autres endroits à travers le pays. Ils m'ont parlé de leur confiance en M. Bushnell et de leur ressentiment du fait des accusations de faiblesse et d'incompétence, etc., qu'on a portées contre lui.

Je puis seulement faire observer que j'ai eu d'étroits contacts avec lui, comme avec M. Ouimet avant sa maladie, depuis leur accession aux postes de président et de vice-président de la Société. Je dois le dire, j'ai entendu de M. Bushnell quelques "bushnellismes", car nos discussions étaient franches et libres touchant tous les aspects de la Société. Je n'ai vu aucun signe de faiblesse ou d'incompétence. Je crois personnellement que M. Bushnell mérite la confiance du pays et de la Société pour la façon dont il lui a donné de sa force et de tout son être durant ces mois éprouvants.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, le ministre a raison et il est sage de ne pas chercher à préjuger la question qui sera examinée demain par un comité de la Chambre. Je suis sûr d'exprimer son sentiment et le mien en disant que j'espère que cette enquête sera menée avec calme, raison et impartialité et qu'on ne tentera pas d'empêcher le comité de découvrir la vérité.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, notre groupe estime qu'il est très important que Radio-Canada ait une ferme direction, qu'elle garde son indépendance en

tout temps et qu'elle assure la discussion publique de questions controversables sans y souffrir la moindre ingérence. Les récents événements nous ont naturellement inquiétés. Nous espérons que l'enquête sur le point de s'ouvrir servira à raffermir la Société Radio-Canada et à en assurer le maintien pour les fins que le Parlement lui a assignées en la créant. Un pays comme le Canada, pays de double culture ayant deux langues officielles, a besoin d'une Société Radio-Canada forte et solide, car elle constitue un élément essentiel au maintien de son intégrité et de son indépendance. Pour ces raisons, qui sont très fortes, nous voulons croire que les difficultés seront résolues et qu'à l'avenir le maintien de l'indépendance de Radio-Canada ne fera plus le moindre doute.

LES AFFAIRES INDIENNES

MESURE VISANT À CONFIRMER UNE CONVENTION ENTRE LE CANADA ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE AU SUJET DES RÉSERVES

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) propose la 1^{re} lecture du bill n° S-25 (du Sénat) confirmant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

LES RECHERCHES

ÉTABLISSEMENT DU FONDS CANADIEN DE RECHERCHES DE LA REINE ÉLISABETH II POUR AIDER AUX RECHERCHES SUR LES MALADIES DE L'ENFANCE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité plus tard dans la journée pour étudier le projet de résolution suivant qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide que, afin de marquer l'occasion de la visite de Sa Majesté au Canada et Son intérêt personnel dans le bien-être de l'enfance, il y a lieu de présenter une mesure législative établissant un Fonds canadien de la reine Élisabeth II pour aider aux recherches sur les maladies de l'enfance, en vue d'aider les particuliers ou les organisations à entreprendre ou poursuivre des recherches sur les maladies de l'enfance, ainsi que sur les causes et le traitement de ces maladies et sur la lutte préventive contre ces dernières, et en vue d'affecter, sur le Fonds du revenu consolidé, la somme de un million de dollars au Fonds canadien de recherches; de pourvoir aux facilités et services administratifs et techniques requis pour les objets de la présente loi; et, en général, d'établir les autres dispositions nécessaires à la réalisation des objets de la loi.

(La motion est adoptée.)